

quelque façon au service postal, ou en protégeant le courrier de Sa Majesté, ou aux personnes à la charge de ces employés ou autres personnes qui peuvent perdre la vie dans l'exercice de leurs fonctions; les versements ne devant s'effectuer qu'avec l'autorisation expresse du Gouverneur en conseil. . . . . 5,000 00

### BUDGET SUPPLEMENTAIRE, 1942-43

|  |            |
|--|------------|
| 482 Bureau de poste, y compris les traitements et autres dépenses du bureau principal et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission, crédit supplémentaire. . . . . | 30,000 00  |
| 483 Courrier ambulant, crédit supplémentaire. . . . .  | 660,000 00 |
| 484 Courriers aérien et terrestre, crédit supplémentaire. . . . .  | 162,900 00 |
| 485 Vérification de la recette, mandats-poste, bons de poste et caisse d'épargne; émission de timbres-poste et de bons de poste, crédit supplémentaire. . . . .  | 10,000 00  |

### BUDGET PRINCIPAL

*(Moins la somme votée en subsides intérimaires)*

#### PECHERIES

##### RÉCAPITULATION

|  |            |
|--|------------|
| 71 Administration. . . . .   | 132,340 00 |
| 72 Inspection des pêcheries, y compris les fonctionnaires et gardiens, le services de patrouille et de protection des pêcheries. . . . .   | 816,120 00 |
| 73 Construction de passes mig. et déblaiement des rivières. . . . .  | 7,000 00   |
| 74 Développement de la pêche en haute mer et des marchés du poisson. . . . .   | 62,760 00  |
| 75 Office du poisson de conserve. . . . .  | 20,000 00  |
| 76 Pisciculture. . . . .   | 188,640 00 |
| 77 Ostréiculture. . . . .  | 25,580 00  |
| 78 Commission de recherches sur les pêcheries du Canada. . . . .   | 235,180 00 |
| 79 Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses de la Commission internationale des pêcheries nommée en vertu du traité du 2 mars 1923, entre le Canada et les Etats-Unis pour la préservation des pêcheries de flétan du Pacifique-nord. . . . .                            | 25,000 00  |
| 80 Pour pourvoir à la part du Canada des dépenses de la Commission internationale des pêcheries en vertu du traité intervenu entre le Canada et les Etats-Unis pour la protection, la préservation et l'extension des pêcheries de saumon sockeye du bassin du Fraser. . . . . | 40,000 00  |
| 81 Subvention à la United Maritime Fishermen's Association. . . . .  | 3,000 00   |
| 82 Pour pourvoir au transport, à l'apprêt et au séchage, et à d'autres frais ayant trait à la réception et à la vente des peaux de phoque obtenues par le Canada d'après le traité relatif à la chasse pélagique des phoques à fourrure, 1911. . . . .                         | 100,000 00 |
| 83 Pour pourvoir au paiement d'une prime pour la destruction des phoques de port. . . . .  | 15,000 00  |